

Zeitschrift: Schweizerische Geometer-Zeitung = Revue suisse des géomètres
Herausgeber: Schweizerischer Geometerverein = Association suisse des géomètres
Band: 16 (1918)
Heft: 4

Vereinsnachrichten: Société vaudoise des géomètres officiels : assemblée générale ordinaire du 7 mars 1918

Autor: Deluz, E.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

être développée, notre journal doit avant tout traiter de questions pratiques.

Le Comité central a pris une décision quant à la rédaction et présentera des propositions à la prochaine assemblée des délégués, pour être ensuite soumises à l'Assemblée générale.

Pour combler le déficit et fournir à notre journal les moyens financiers nécessaires, il faudra probablement augmenter la cotisation annuelle.

Le postulat adressé en commun avec l'„Association suisse des Techniciens“ au Département militaire fédéral pour l'obtention de la carte supplémentaire de pain, concernant ingénieurs et géomètres travaillant en dessus de 1000 mètres, est résolu par la négative.

Le registre foncier fédéral communique au comité le projet de révision des instructions sur les mensurations, avec l'avis que les sections devront retourner celui-ci et leurs observations au Comité central d'ici 15 juin.

Conformément à l'art. 9 de nos statuts, le règlement de la taxation, élaboré par une sous-commission, sera soumis à l'Assemblée des délégués.

En réponse à la circulaire du Comité central aux sections concernant les indemnités de renchérissement pour mensurations cadastrales, la section Zurich-Schaffhouse a présenté un rapport.

Les géomètres zurichois ont adressé aux communes une demande d'augmentation de 25% sur les prix fixés par contrat pour tous les travaux exécutés depuis l'année 1917.

Seebach, le 9 avril 1918.

Le secrétaire: *Th. Baumgartner.*

Société vaudoise des géomètres officiels.

Assemblée générale ordinaire du 7 mars 1918

au „Café Noverraz“, Grand-Chêne, Lausanne.

Présidence de Mr. *J. Mermoud*, président.

Séance ouverte à 10 heures du matin.

30 membres présents.

L'assemblée vote une adresse de remerciements au Conseil d'Etat du canton de Vaud, ainsi qu'aux chefs de service in-

téressés pour la bienveillance qu'ils ont montrée dans la révision du tarif.

Le président présente un rapport sur l'activité du comité. Il donne connaissance des décisions du Département fédéral de Justice et Police touchant l'élaboration de nouvelles instructions sur les mensurations, sur l'allocation d'indemnités supplémentaires et octroi d'un subside au journal de la société.

Après un rapport de la commission de taxation, il est passé aux opérations statutaires.

Les comptes sont adoptés sans observations. La finance d'entrée est fixée à dix francs et la contribution annuelle à cinq francs.

Le président, ainsi que les autres membres du comité ont leur mandat renouvelé pour une nouvelle période triennale.

Sont désignés comme délégués également pour une période de trois ans: Louis Nicod à Payerne et Auguste Ansermet à Vevey; comme suppléants Louis Blanc à Vevey et Marcel De-coppet à Yverdon.

Comme vérificateurs des comptes, l'assemblée désigne Jacques Baumgartner et Eugène Bernard à Lausanne; Edouard Amiguet à Ollon et Paul Thibaud à Montreux comme suppléants.

Le comité continuera à désigner les membres de la commission de taxation.

Après un exposé du président sur la révision des taxes cadastrales dans le canton de Vaud, la séance est levée à 11 heures 45.

Lausanne, le 11 mars 1918.

Le secrétaire: *E. Deluz.*

Systematische Beobachtungsfehler bei trigonometrischen Höhenmessungen; deren Ursachen und Verhütung.

Von *J. Ganz*, Bern.

In No. 3 der „Schweiz. Geometerzeitung“ vom 15. März 1918 macht Herr W. Leemann, Zürich, Mitteilungen über einen bei den Grundbuchtriangulationen IV. Ordnung im Kanton Zürich beobachteten systematischen Fehler in den Resultaten gegenseitig